

MER DU NORD ◦ MANCHE ◦ ATLANTIQUE
LES PÊCHEURS ARTISANS
DEMANDENT A ÊTRE ENTENDUS
PAR LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR



- ✓ **L'IMPACT** ECONOMIQUE, INDUSTRIEL
ET ENVIRONNEMENTAL DES ENERGIES RENOUVELABLES
- ✓ **LA TRANSPARENCE** DES FINANCEMENTS
- ✓ **L'ACCEPTABILITE** SOCIALE DES POLITIQUES DE TRANSITION
ENERGETIQUE

Communiqué du Collectif des Pêcheurs Artisans, 14 mai 2019

Demande d'audition à la Commission d'enquête de l'Assemblée nationale présidée par
Monsieur Julien Aubert

Monsieur le Député,

La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) de 2015 et la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) en cours de discussion prévoient l'implantation de 3000 MW éoliens dits « offshore » le long des rivages allant de la frontière belge à l'embouchure de la Gironde.

Ceci se matérialise par huit projets éoliens posés dits « offshore » de Dunkerque, Dieppe-Le Tréport, Fécamp, Courseulles-sur-Mer, Saint-Brieuc, Saint-Nazaire, Noirmoutier-Yeu et Oléron.

Sont prévus en outre quatre projets éoliens flottants expérimentaux, l'un se situant entre Groix et Belle-Ile, les trois autres en Méditerranée.

Les premiers, qualifiés de « Offshore », sont en réalité des projets côtiers (« nearshore »), leur distance au rivage se situant aux environs de 15 km. **Les observations qui suivent concernent l'éolien offshore « posé » des premier (2012) et deuxième (2014) appels d'offres.**

Les implantations prévues sans véritable concertation, ni enquête environnementale préalable permettant le choix d'un site approprié, **empiètent sur des zones de pêche vitales pour la pêche côtière artisanale, une filière économique importante** : navires, emplois directs, auxquels s'ajoutent toute l'activité annexe des conserveries, mareyage, chantiers navals. On estime qu'un emploi en mer correspond à quatre emplois à terre.

En dépit des propos apaisants prodigués par les promoteurs et les Préfectures Maritimes, nous n'avons aucune illusion sur la possibilité de continuer à exercer notre activité sur ces zones, et craignons un report d'activité sur d'autres zones déjà exploitées. **La cohabitation augmentera.** Ce sera la guerre entre les différents métiers, fileyeurs, caseyeurs et chalutiers. Le rail n'est pas loin, il y aura des accidents avec les cargos. Enfin, la ressource va être détruite par la surexploitation des zones.

Avec le plus grand étonnement, nous relevons à propos de l'appel d'offres du projet sur le Hill Bank devant Dunkerque, **des prix attendus de 60-70€/MWh** alors que les projets en Manche et Atlantique affichent des prix de reprise compris entre 190 et 220€, dont on nous dit qu'ils ont été diminués de 25%, mais **sans nous donner un chiffre exact.**

Quelle est la viabilité d'un tel investissement, dont le coût élevé tient pour une bonne part à des conditions bathymétriques et de natures de fonds bien moins favorables qu'en Mer du Nord, domaines qui nous sont familiers ? Est-il raisonnable de sacrifier ainsi une filière économique pérenne ?

Les parcs éoliens flottants prévus relèvent encore de l'expérimentation et n'induisent pas, pour l'instant, une occupation importante de l'espace maritime générateur de conflits d'usage. Il pourrait en être autrement à plus long terme. Certains documents comme la feuille de route adoptée en juillet 2016 par la Région Bretagne sont à cet égard très inquiétants.

Les craintes ici exprimées sont renforcées par les conséquences que pourrait avoir le Brexit sur la pêche française, avec là aussi des reports d'activité attendus. Ce sera l'effet «domino».

Enfin, nous relevons que les perspectives fixées par la LTECV et la PPE induiront une augmentation du prix de l'électricité dont le financement risque d'être mal accepté, au vu des mouvements qui affectent actuellement notre pays.

Pour ces raisons, les marins pêcheurs de Manche et d'Atlantique souhaitent être entendus par la commission que vous présidez.

Espérant une réponse positive, nous vous prions de croire, Monsieur le Député, à l'assurance de notre vive considération.

Contacts

GERARD MONTASSINE, Membre expert associé au Comité Régional des Pêches des Hauts de France (pour l'environnement), 06 82 77 22 58

OLIVIER BECQUET, Gérant de la Coopérative des Artisans Pêcheurs et Associés du Tréport (CAPA), 06 32 65 08 74

JULIEN TREHOREL, Marin pêcheur, Président de l'Association de Défense et de Promotion de la Pêche Artisanale dans le Golfe Normand-Breton, 06 07 73 06 40

SYLVAIN GALLAIS, Marin pêcheur, Porte-parole de la pêche Ligérienne, 06 83 57 14 47

Pêcheurs Artisans pour une pêche respectueuse et durable

